

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020
CONVOCATION DU 14 DÉCEMBRE 2020

Le 18 décembre 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappel-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

M GOHIER à Mme DAVERGNE

Secrétaire de séance : Madame Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°59B/2020

Délibération modificative - Autorisation de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Cadre de vie.

Vu l'article 179 de la loi de finances pour 2011 ;

Vu l'article L2334-33 du CGCT ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

La commune porte un projet qui appartient aux catégories d'opérations retenues pour bénéficier de cette dotation.

Il s'agit du réaménagement de la rue de la Libération.

La rue de la Libération, qui est bordée d'une soixantaine de logements, débouche du centre-bourg vers le Collège Simone Veil et les équipements sportifs (terrain synthétique, salles de sports). Elle offre la possibilité dans son prolongement vers la RD549 d'une liaison douce vers la piste cyclable de celle-ci.

Le projet prévoit le réaménagement de la chaussée existante, en grande partie dégradée, pour y insérer de part et d'autre de la chaussée un stationnement planté, un piste cyclable en pavé béton et un trottoir en enrobé clouté. La partie carrossable est prolongée vers la RD549 par une liaison douce en stabilisé et arborée.

Ces travaux de voiries, outre la poursuite de l'amélioration du cadre de vie du centre-bourg entamée en 2002, contribueront également à la sécurité des déplacements sur un axe très fréquenté et sur lequel co-

existent, compte-tenu de la proximité des équipements collectifs, circulations automobile (dont les cars scolaires), à deux roues et piétonne.

Lors du dernier conseil municipal le conseil municipal a délibéré pour solliciter une subvention auprès de la DETR pour les travaux d'enfouissement rue de la Libération. Les services de l'état nous ayant informé que les enfouissements de réseaux n'étaient pas éligibles, nous déposons une nouvelle fiche DETR comprenant l'ensemble des travaux de requalification de la rue de la Libération. Il faut redélibérer sur le contenu des dépenses pour lesquelles nous sollicitons une subvention. Le montant des travaux est estimé 540 133€ HT dont 125685€ HT pour l'enfouissement des réseaux.

La commune souhaite déposer une demande de subvention de 124334€ pour financer les travaux prévus.

Le financement est établi comme suit :

Montant du projet (HT) : 540 133 €	Plan de financement :
Nature des dépenses :	
➤ Honoraires : 25 054 €	➤ Porteur de projet : 378074 €
➤ Travaux préparatoires & installation de chantier : 33 202 €	➤ État – FSIL : -
➤ Voiries, réseaux : 404 605 €	➤ État – DETR : 124334 €
Dont enfouissement 125 685 €	➤ autres subventions État : -
➤ Éclairage, signalisation : 44 720 €	➤ Conseil régional : 37705 € (sur l'enfouissement des réseaux)
➤ Espaces verts, mobilier urbain : 71 272 €	➤ Conseil général : -
	➤ EPCI : -
	➤ Autres (préciser) : -

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux s'effectuera selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (19 voix pour) :

- approuve la réalisation de cette opération
- autorise M le Maire à solliciter la subvention DETR pour ces opérations
- autorise M le Maire à signer tous documents concourant à la réalisation des opérations
- autorise la passation du marché de travaux afférant.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOGRAX



DATE DE PUBLICATION : 13/01/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 13/01/2021